

AR PREFECTURE

016-200054047-20170316-2017_03_16_14-DE
Reçu le 29/03/2017

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques,

Considérant que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les communes est fixé à 2.000 habitants,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- CRÉE un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (à temps complet) à compter du 1^{er} Juin 2017 pour une durée de 5 ans,
- INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 20 mars 2017

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

